

DELIBERATION N° 2018/074

Portant décision modificative n°1 du budget primitif 2018 de la ville de Dumbéa du budget annexe du service de l'eau

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 28 février 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/485 du 27 décembre 2017 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa - Budget annexe du service de l'eau,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/10 du 19 février 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée la décision modificative n°1 du budget annexe du service de l'eau, exercice 2018 de la commune de Dumbéa, en section d'investissement uniquement, avec les crédits votés par opération, tel que récapitulé dans le tableau ci-dessous :

			DEPENSES	RECETTES
Opération	Art.	SECTION D'INVESTISSEMENT		
17E002	2313	Construction du réservoir Dumbéa Nord	22 000 000	
OPFI	1641	Emprunt et dettes assimilées (recette)		22 000 000
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			22 000 000	22 000 000
MONTANT TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1			22 000 000	22 000 000

ARTICLE 2/

Au total, la balance générale du budget annexe du service de l'eau de la Ville de Dumbéa, exercice 2018 s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement	73 000 000 XFP
- Section d'Investissement	135 645 000 XFP
<u>TOTAL</u>	208 645 000 XFP

ARTICLE 3/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 FEVRIER 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 28 FEVRIER 2018

Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération
A Dumbéa, le 6 MAR 2018
Le Maire,
Georges Naturel



Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

- SUBD. ADMINIS. SUD - 1
- AFFICHAGE - 1
- SAG - 1
- TPS - 1
- TOUS SERVICES - 18